



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP/MED WG.456/5



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

20 décembre 2018
Original : Anglais

20^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD

Athènes, Grèce, 23-24 janvier 2019

Point 6 de l'ordre du jour : Composition de la CMDD : mise en œuvre des Décisions IG.22/17 et IG.23/3

Composition de la CMDD pour l'exercice biennal 2020-2021

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2018

Composition de la CMDD pour l'exercice biennal 2020-2021

1. L'importance de la CMDD, en tant qu'organe consultatif pour aider les Parties contractantes à la Convention de Barcelone à intégrer les questions environnementales dans leurs programmes socio-économiques et à promouvoir les politiques de développement durable dans la région méditerranéenne, a à nouveau été reconnue par les Parties contractantes lors de leur 19^e Réunion ordinaire (Athènes, Grèce, février 2016), lorsque la Réforme de la CMDD et les documents constitutifs mis à jour de la CMDD ont été adoptés (Décision IG.22/17).
2. En tant que forum pour le débat et l'échange d'expériences entre toutes les parties intéressées dans la région méditerranéenne, il est crucial d'impliquer la plus grande variété d'acteurs dans la Commission, afin d'enrichir son travail dans toute la mesure du possible.
3. Au cours de leur 20^e Réunion ordinaire (Tirana, Albanie, décembre 2017), les Parties contractantes ont confirmé, à travers la Décision IG.23/3 « Gouvernance », la composition de la CMDD pour l'exercice biennal 2018-2019, tel qu'énoncée dans la Décision IG.22/17. Les Parties contractantes ont également demandé aux Membres de la CMDD, aux Partenaires du PAM et au Secrétariat de mobiliser des manifestations d'intérêt pour l'adhésion à la CMDD pour l'exercice biennal 2020-2021.
4. Conformément au paragraphe 9.II du texte relatif à la « Composition de la CMDD » (Décision IG.22/17, Annexe I), neuf membres de la CMDD devraient être considérés pour remplacement car ils auront réalisé trois mandats consécutifs d'ici à la COP 21 qui se déroulera en Italie en décembre 2019. Ainsi, il convient d'envisager le remplacement, à partir de 2020, des neuf membres de la CMDD listés dans le tableau ci-dessous :

Membre de la CMDD	Groupe
<i>Association of Italian Local Agenda 21</i> (Association Agenda 21 local italien)	Autorités locales
MEDCITIES	Autorités locales
<i>Arab Network for Environment and Development</i> (RAED) (Réseau arabe pour l'environnement et le développement)	Parties prenantes socio-économiques
<i>Union of Mediterranean Confederations of Enterprises</i> (UMCE) (Union des confédérations méditerranéennes d'entreprises)	Parties prenantes socio-économiques
<i>World Wide Fund for Nature – Mediterranean Programme Office</i> (WWF Mediterranean) (Fonds mondial pour la nature – Bureau du programme Méditerranée)	Organisations non gouvernementales
Environnement et Développement au Maghreb (ENDA-Maghreb)	Organisations non gouvernementales
<i>Mediterranean Information Office for Environment Culture and Sustainable Development</i> (MIO-ECSDE) (Bureau d'information méditerranéen pour l'environnement, la culture et le développement durable)	Organisations non gouvernementales
Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)	Organisations intergouvernementales
<i>Centre for Environment and Development for the Arab Region and Europe</i> (CEDARE) (Centre pour l'environnement et le développement pour la région arabe et l'Europe)	Organisations intergouvernementales

5. En septembre 2018, le Secrétariat a invité les Membres de la CMDD, les Partenaires du PAM et les Composantes du PAM à soutenir la mobilisation d'intérêt de la part de partenaires et parties prenantes susceptibles de rejoindre la CMDD en tant que nouveaux membres pour les deux prochains exercices biennaux, avec une possibilité d'extension pour un exercice biennal supplémentaire. Le Secrétariat a également invité les Partenaires du PAM qui ne sont pas actuellement membres de la

CMDD et qui sont potentiellement intéressés de le devenir au sein du Groupe Organisations non gouvernementales¹, à adresser une manifestation d'intérêt écrite, conformément aux critères et modalités stipulés dans la Décision IG.19/6 « Coopération et partenariat PAM/société civile », démontrant que leur organisation est active sur les questions relatives à l'environnement et au développement durable en Méditerranée.

6. Le tableau ci-dessous énumère les manifestations d'intérêt écrites reçues à ce jour par le Secrétariat :

Organisation	Groupe	Commentaires
Agence des Villes et Territoires méditerranéens durables (AVITEM), Marseille, France	Autorités locales	Créée en 2012, l'AVITEM est un Groupement d'intérêt public (GIP) au sein duquel le gouvernement français est impliqué, ainsi que des autorités locales/régionales (régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Métropole Nice-Côte d'Azur) et l'établissement public Euroméditerranée. L'objectif de l'AVITEM consiste à contribuer à un développement urbain et territorial durable dans la région méditerranéenne. Quatre composantes : projets de coopération, renforcement des capacités, réseautage, expertise sur la durabilité urbaine. Dimension régionale, coopération Nord/Sud. Activités conjointes avec plusieurs Composantes du PAM.
<i>Egyptian Sustainable Development Forum</i> (ESDF) (Forum égyptien sur le développement durable), Le Caire, Égypte	Organisations non gouvernementales	ONG (Partenaire du PAM) lancée en juillet 2012 par des scientifiques et experts égyptiens lors de la préparation de Rio+20. Groupe de réflexion visant à faciliter le dialogue en vue d'atteindre les ODD et les objectifs de la Stratégie nationale de développement durable « La vision 2030 de l'Égypte ». ESDF a mis en place un « Forum des jeunes », avec plus de 500 membres. Partenariat avec la Ligue arabe, notamment dans le contexte de la Semaine arabe du développement durable en 2017. Activités en coopération avec le MIO-ECSDE dans le cadre de la Stratégie méditerranéenne sur l'éducation pour le développement durable (MSESD).
Réseau des gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée (MedPAN), Marseille, France	Organisations non gouvernementales	ONG (Partenaire du PAM). MedPAN rassemble plus de 100 institutions et ONG ayant soit une responsabilité directe dans la gestion des aires marines protégées (AMP) soit une implication dans le développement d'AMP en Méditerranée. La mission du MedPAN consiste à promouvoir, au moyen d'une approche basée sur le partenariat, la durabilité et l'exploitation d'un réseau d'AMP en Méditerranée qui sont écologiquement représentatives, connectées et gérées de manière efficace, en vue de réduire la perte de biodiversité marine. Le MedPAN développe des activités en coopération avec des Composantes du PAM, en particulier le CAR/ASP.
ECO UNION, Barcelone, Espagne	Organisations non gouvernementales	ONG : candidature pour devenir Partenaire du PAM à soumettre aux Points focaux du PAM pour examen puis à la COP 21 pour validation, comme prévu par la 87 ^e Réunion du Bureau des Parties contractantes (Athènes, Grèce, 6-7 novembre 2018). En tant qu'ONG ayant une dimension régionale, ECO UNION est engagée à accélérer la transition vers une économie circulaire et la durabilité en Méditerranée. En tant que groupe de réflexion

¹ Conformément à la Décision IG.22/17, les Membres de la CMDD représentant des ONG doivent être sélectionnés sur la liste des ONG partenaires du PAM.

		indépendant et axé sur les citoyens, ECO UNION travaille sur des questions relatives à l'énergie, l'économie verte et bleue, la finance durable et le tourisme responsable. ECO UNION organise des activités éducatives et de sensibilisation, publie des documents d'orientation, influence et renforce les capacités des décideurs. ECO UNION est un membre du réseau MIO-ECSDE et coopère avec différentes Composantes du PAM.
<i>Arab Forum for the Environment and Development (AFED)</i> (Forum arabe pour l'environnement et le développement), Beyrouth, Liban	Organisation intergouvernementale	L'AFED est une organisation internationale et une partie prenante dynamique majeure dans le domaine de l'environnement dans le monde arabe. En tant que forum pour un plaidoyer influent en matière d'environnement, sa mission consiste à promouvoir des politiques et des actions environnementales prudentes dans les pays arabes sur la base de la science et de la sensibilisation. La contribution phare de l'AFED est un rapport annuel sur l'état de l'environnement dans le monde arabe, suivant les évolutions et proposant des mesures politiques. L'AFED détient un statut consultatif auprès de l'ONU Environnement, du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), de la Ligue des États arabes (LEA), de la plateforme <i>Green Growth Knowledge</i> et d'autres organisations régionales et internationales. L'AFED a joué un rôle majeur dans les négociations internationales relatives à l'environnement et au développement. Le Forum a également conseillé des gouvernements et organisations régionales en matière de changement climatique, d'économie verte, de gestion de l'eau et de l'énergie et de développement durable.
<i>Global Water Partnership (GWP)</i> (Partenariat mondial sur l'eau), Stockholm, Suède	Organisation intergouvernementale	GWP travaille sur la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) depuis 1996. Développement de plateformes multi-parties prenantes pour des solutions relatives à la gestion de l'eau. Sensibilisation, plaidoyer et actions pour une gestion durable de l'eau. Représentée dans la région par le Partenariat mondial pour l'eau – Méditerranée (GWP-Med), basé à Athènes (Grèce), qui est un partenaire opérationnel engagé du PAM, par exemple dans le contexte du MedPartnership et du MedProgramme. Coopération avec plusieurs Composantes du PAM.

7. Les Membres du Comité de pilotage de la CMDD sont invités à exprimer leurs points de vue au sujet des demandes reçues par le Secrétariat, en vue de les soumettre à la 18^e Réunion de la CMDD, puis à la Réunion des Points focaux du PAM et, enfin, à la COP 21 en vue d'une décision par les Parties contractantes.

8. La proposition initiale du Secrétariat concernant la composition de la CMDD à partir de 2020 est présentée ci-dessous :

- Groupe des autorités locales : la Commission Méditerranée de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), l'Agence des Villes et Territoires méditerranéens durables (AVITEM), **et un autre membre potentiel à proposer** ;
- Groupe des parties prenantes socio-économiques : Réseau ANIMA Investment Network, **et deux autres membres potentiels à proposer** ;
- Groupe des Organisations non gouvernementales : L'Egyptian Sustainable Development Forum (ESDF), le Réseau des gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée (MedPAN) et ECO UNION ;

- Groupe de la communauté scientifique : Forum Euro-Méditerranéen des Instituts de Sciences Economiques (FEMISE), le *Mediterranean Programme for International Environmental Law and Negotiation* (MEPIELAN) et le Réseau méditerranéen des solutions pour le développement durable (Med-SDSN) ;
- Groupe des Organisations intergouvernementales : Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée (UpM), l'*Arab Forum for the Environment and Development* (AFED) et le *Global Water Partnership – Mediterranean* (GWP-Med) ;
- Parlementaires : Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UpM), Cercle des Parlementaires méditerranéens pour le développement durable (COMPSUD), Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM).

9. Les Membres du Comité de pilotage de la CMDD sont invités à fournir des conseils au Secrétariat afin d'obtenir davantage de manifestations d'intérêt.